

Concertation relative à l'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles Réunion de restitution - tourisme et transport

Le 26 avril 2022 de 09h00 à 12h00

A la salle des associations salinoises, 83400 Hyères

Le projet d'organisation du mouillage

Contexte du projet d'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles

L'attractivité touristique de la rade d'Hyères et en particulier de l'île de Porquerolles engendre une très forte pression des activités humaines sur un territoire écologiquement sensible.

Le territoire marin du parc national, et notamment les sites de mouillage qui bordent le littoral de Porquerolles, sont l'illustration de l'hyper-fréquentation et des conséquences de cette dernière sur les habitats naturels.

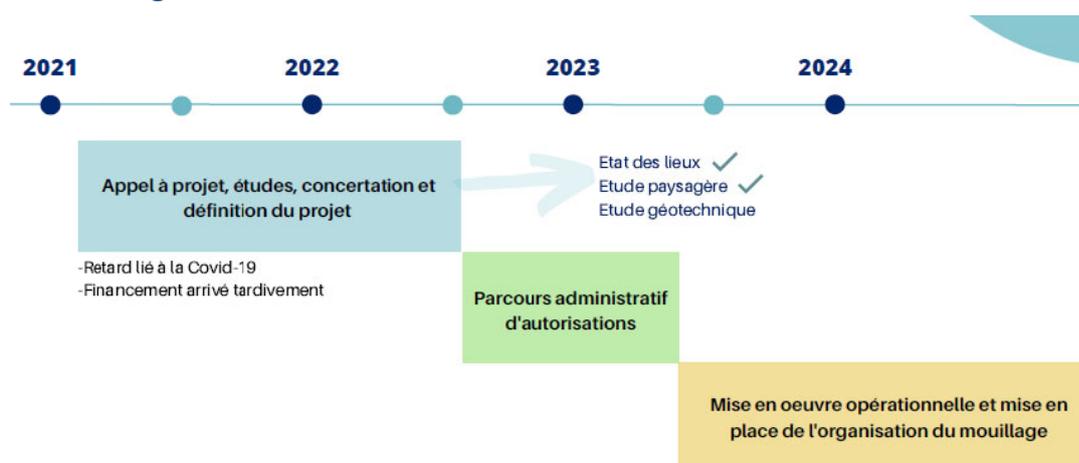
A ce titre la préservation des milieux, plus particulièrement des herbiers de Posidonie qui assurent une fonction de premier ordre au sein de l'écosystème marin (oxygénation, nurseries, protection de l'érosion des côtes, etc.), constitue un enjeu prioritaire, enjeu dont la prise en compte est reconnue par les politiques publiques de niveau européen, national et régional.

Objectifs du projet

Afin de soustraire à ces milieux vulnérables la pression qui s'y exerce, le PNPC conduit un projet global de mise en place d'une nouvelle organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles. Ce projet vise principalement à :

- préserver les habitats végétaux marins, en particulier les herbiers de Posidonie, voire de favoriser leur restauration ;
- préserver le caractère naturel du cœur de parc national, en tenant compte notamment des exigences paysagères, tant depuis les points de vue maritimes que terrestres ;
- améliorer la qualité d'accueil des usagers (arriver à une ambiance apaisée et leur permettre de découvrir des fonds marins en meilleure santé)
- améliorer les conditions de sécurité maritime

Méthodologie et calendrier



Modalités de la réunion

Après avoir mené à bien une première phase de concertation qui a enrichi l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales, les échanges et le travail collaboratif des participants aux ateliers ont permis d'apporter une vision au plus près du réel de la situation existante et de ses enjeux. Les résultats de cette concertation, le partage des expériences vécues et des usages quotidiens sur le site par les différents acteurs du territoire sont des éléments essentiels qui ont contribué à la définition d'une organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Ces réunions de restitution ont pour vocation de présenter une proposition d'organisation du mouillage. Elles se déroulent les 26, 27 et 28 avril 2022 :

- une réunion avec les structures et associations relatives à la pêche, à la plongée et à la plaisance le 26 avril de 09h à 12h à la Salle des associations salinoises - Bd du Front de mer Les Salins - 83400 Hyères ;
- une réunion avec les structures en lien avec le tourisme et le transport le 27 avril 2022 de 14h à 17h à la Salle des associations salinoises - Bd du Front de mer Les Salins - 83400 Hyères ;
- une réunion avec les associations, commerçants et habitants de Porquerolles le 28 avril 2022 de 13h à 16h à la Maison du Commandant, île de Porquerolles, 83400 Hyères ;

La réunion tourisme et transport du 26 avril 2022 – salle des associations salinoises (Hyères)

Participants

| | | |
|------------|-----------|--------------------------------------|
| Camous | Nathalie | Parc national de Port-Cros |
| Ciraolo | Arnaud | Port Porquerolles – MTPM |
| Cuesta | Maryline | MPTM – Aménagements & port |
| Cuquemelle | Marie | Parc national de Port-Cros |
| Duncombe | Marc | Parc national de Port-Cros |
| Lasson | Manon | ML |
| Penverne | Stéphane | Parc national de Port-Cros |
| Thiebaut | Frédéric | Observatoire marin |
| Tourrel | Véronique | Union des ports de plaisance (UPACA) |
| Victor | François | Parc national de Port-Cros |
| Bonnet | Nicolas | Latitude Verte |
| Morlet | David | TLV |

Confère annexe 1 : feuille de présence

L'organisation de la réunion

La réunion est structurée en quatre parties :

- un mot de la direction : le contexte, rappel de la responsabilité portée par le Parc national en termes de préservation des milieux marins et du caractère du site, volonté de co-construire ce projet en associant le plus largement possible, rôle essentiel de nos partenaires (DIRM Med, Agence de l'eau, Région Sud et EU) dans ce projet ;
- une présentation de la méthodologie et du calendrier ;
- un rappel synthétique de la présentation des ateliers de concertation ;
- une présentation des résultats de ces ateliers ;
- une proposition d'organisation du mouillage avec un premier détail par plage (face Nord de l'île) puis une vision globale de l'organisation du mouillage autour de l'île.

Les participants sont invités à échanger lors de la proposition d'organisation du mouillage. Chaque présentation de site est amenée à faire l'objet d'un échange.

Les échanges sur l'organisation du mouillage

Paysage

-Les cônes de vue : est-ce vraiment une gêne les bateaux ?

Réponse : un mur de bateaux masque l'horizon et donne une sensation d'enfermement sur la plage avec trop de bateaux. En terme paysager et enjeux paysagers, ce mur de bateaux obstrue la vue sur le continent et les caps. Ce point crucial est au cœur du projet.

Rappelons que les zones à aménager se situent en site classé et qu'à ce titre la qualité du travail sur ces enjeux paysagers sera essentielle lors de l'examen par les services instructeurs (DREAL, UDAP).

Réglementation

-Dans la ZIEM, les annexes ont-elles la possibilité d'accès ?

Réponse : oui, l'accès est possible aux annexes sans motorisation.

-Un chenal est-il envisagé pour la dépose des passagers ?

C'est à réfléchir, mais il ne faut pas oublier le problème des NUC (nouvelles unités commerciales) qui ne respectent pas la législation.

Le Parc national a recensé environ 15 opérateurs qui proposent un service de dépose de passagers sur l'île.

Pour rappel : une annexe n'est pas un NUC. Rien n'empêche une annexe non motorisée de débarquer des passagers à la rame dans la ZIEM.

Il y aura une réflexion à conduire sur l'accueil pour les annexes (bouée, autres accès, etc).

La plage des porquerollais compte beaucoup d'annexes. Les visiteurs se rendent au village. La proposition d'accueillir les annexes est envisagée par l'aménagement de bouées à annexes où la création d'un ponton.

Une réflexion est à faire sur la tarification de nuit et la possibilité à un plaisancier de passer d'une zone organisée à une autre sans augmentation du tarif.

Environnement

Parmi les enjeux liés à l'environnement marin, la qualité de l'eau est importante. Des pics de pollution sont identifiés en été avec une mauvaise qualité de l'eau, notamment à la plage d'Argent et à la Courtade.

Détails par plage

- La Courtade

Les grosses unités seront à l'arrière et petites unités plus près de la plage.

- Plage d'Argent

La mise à couple de bateaux est possible mais cette possibilité est réservée aux unités de taille modeste notamment pour ne pas mettre en jeu la tenue des équipements à ancrages écologiques.

- Notre Dame

En dehors des zones tracées constituant les zones d'amarrage sur bouées, le mouillage de l'ancre est bien évidemment interdit. Les plaisanciers pourront néanmoins toujours circuler. Concernant la proposition d'une ZIEM dans les deux zones de l'Alycastre et du Lequin, cette création d'une ZIEM n'est pas nécessaire puisqu'il y aura une interdiction du mouillage. L'espace sableux de Notre-Dame est non disponible au mouillage. La compréhension et la communication sur cette organisation est essentielle à la compréhension du projet.

- Langoustier

La zone est uniquement équipée en bouées. Le mouillage est interdit.

La gestion

De nombreuses réflexions sont menées et les points abordés concernent la viabilité du modèle économique, la surveillance, la police, la durée, le coût d'installation, la difficulté de fonctionnement.

Autres

Une volonté d'avoir 3 zonages pour simplifier la réglementation et la compréhension de cette organisation du mouillage : zones de mouillage libre (forain), zones de mouillages organisés sur bouées, zones interdites à toutes formes de mouillage.

Le Capitaine du port précise qu'il existe un second coffre d'amarrage dans la zone d'implantation de mouillage écologique à la plage de la Courtade. Ces coffres sont destinés

aux navires de transport de passagers en attente la journée. Une réflexion est à mener pour ne pas gêner l'accès à ces coffres et sur leur intégration au projet.

Les ports sont équipés pour la vidange des cuves à eaux noires et eaux grises. Toutefois, hétérogénéité des matériels mis en place par les constructeurs navals (absence de standardisation) génère des difficultés dans la mise en œuvre des opérations de vidange. Certains ports en arrivent à être équipés de 33 embouts de différentes caractéristiques pour pouvoir assurer les connexions entre les installations portuaires et les cuves des navires.

Une enquête sociologique réalisée par l'OFB est en cours sur le territoire afin de comprendre pourquoi certains plaisanciers s'ancrent dans la Posidonie.

Avec une tarification de nuit et une obligation du plaisancier de libérer son amarrage sur bouée à 18h, l'inquiétude se porte sur le respect de ce fonctionnement et les conflits entre usagers que cela peut provoquer.

La taxe Barnier (une taxe française créée par la loi Barnier de 1995 afin de compenser les atteintes dues aux activités et aux transports touristiques dans les espaces naturels protégés) ne s'applique pas à ce modèle.

La réglementation sur les ZIEM en hiver est à vérifier pour savoir si les engins à moteur sont autorisés au débarquement.

Des zones ponctuelles avec des bouées au Sud et à l'Est pour un stationnement de jour, afin de gérer l'effet report.

Retour d'expérience : Frédéric Thiebaut – observatoire marin, ZMEL de Pampelonne

Le contexte pour la création d'une ZMEL à Pampelonne est différent de celui de Porquerolles : les besoins sont différents, la baie est ouverte et organisée de manière très binaire : le Nord est recouvert par la Posidonie et le Sud est sableux.

Concernant la fréquentation, les petites unités représentent les bateaux jusqu'à 24 mètres et la grande plaisance, les navires au dessus de cette taille. Ils sont ancrés autant au Nord qu'au Sud de la plage.

Le mouillage est essentiellement à la journée, les visiteurs sont en provenance des ports des Alpes Maritimes, de Monaco et du Golfe de Saint-Tropez.

L'attraction de la plage est la proximité aux établissements de plage et aux innovations des jeux nautiques.

Les enjeux écologiques sont les suivants : la dizaine d'hectares d'Herbier de Posidonie détruite et la gestion Natura 2000. La plage de Pampelonne est un site à protéger qui ne l'est pas par les derniers arrêtés.

Concernant les enjeux économiques :

- le dimensionnement du projet est complexe ;
- 23 établissements de plage sont installés.

La gestion :

- l'accès à la ZMEL serait payant la journée et fermé la nuit.
- la ZMEL sera aménagée sur la Posidonie et l'ancrage restera libre sur le sable.
- des services associés comme la conciergerie, le transport, etc., seront potentiellement intégrés dans la future gestion.

La phase de l'enquête publique est terminée, la mairie de Ramatuelle est désignée comme maitrise d'ouvrage. La création de cet espace maritime protégé et la gestion de cette organisation du mouillage seront en concession de service publique pour un prestataire externe sur une durée de 15 ans.

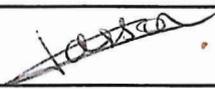
Les enjeux paysagers sont réfléchis en lien à l'accès à la plage, et ainsi, le cône de vue sur cet accès.

Les enjeux terrestres et marins sont inversés puisque l'herbier de Posidonie est au Nord et à terre cela représente la partie du site la plus aménagée. A terre, la zone la moins aménagée est au sud et en mer le mouillage libre sur ancre se fait sur cette zone sableuse.

La ZMEL devrait être opérationnelle été 2023.

Fin du compte-rendu.



| NOM | PRENOM | STRUCTURE | SIGNATURE |
|-----------------------|-----------|------------------------------------|---|
| BLONDEL | Vincent | Représentant Esprit Parc national | |
| BORGHETTO | Diane | Voiles et vent | |
| BRUNEL | Jean-Luc | Commune d'Hyères | |
| BRUNO | Jacques | Commune d'Hyères | |
| CAMOUS | Nathalie | Parc national de Port-Cros |  |
| CIRAOLO | Arnaud | Port Porquerolles - MTPM |  |
| CUESTA | Maryline | MTPM - Aménagements & ports |  |
| CUQUEMELLE | Marie | Parc national de Port-Cros |  |
| DE LA FOREST | Christine | Office de tourisme Hyères et OIT | |
| DELAYGUES | Anaïs | Commune d'Hyères | |
| DUNCOMBE | Marc | Parc national de Port-Cros |  |
| GREGOIRE DE BOLLEMONT | Charlotte | Représentante Esprit Parc national | |
| INFANTE | Denis | AHPN | |
| JANOCHA | Sandrine | OT Porquerolles | |
| LASSON | Manon | ML |  |
| LEFEBVRE | Eric | DDTM | |
| LERONDE | Christine | PREMAR | |
| MARECHAL | Sébastien | MTPM Transport | |
| MEGRET | Hélène | Activités éco mer - (PMS) | |
| PENVERNE | Stéphane | Parc national de Port-Cros |  |
| PRIEUR | Jean-Marc | Parc national de Port-Cros | |
| PIBOT | Alain | OFB – Life Marha | |
| ROUX | Magali | MTPM Environnement | |

